

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

Nom	Amis de la Traction à Vapeur en Ardenne (ATVA)
Adresse	Cour de la Gare 08130 Attigny
Forme juridique	Association Loi 1901 déclarée d'utilité publique
Représentée par	Nicolas RETEL
En qualité de	Vice Président - Chargé des circulations RFN
E-mail de contact	nicolas.ret@orange.fr

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- ~~Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹~~
- ~~Entreprise ferroviaire (EF) autre²~~
- Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV : ATVA)**
- ~~Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs~~

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 02/12/2017
Nom : RETEL Nicolas
Signature



:

Cachet de la structure

ATVA - CFTSA
4 chemin des Usages
08130 ATTIGNY
03 24 71 47 60

Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail contact@uncto.fr.
L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement